

CONCOURS D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX

Extrait de l'arrêté d'ouverture N° 2016-37 du 29 juin 2016 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor



Filière Médico-Sociale – Catégorie A

Ouvert par le centre de gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités affiliées ou conventionnées des départements : Côtes d'Armor, Finistère, Ile-et-Vilaine et Morbihan.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux (conformément aux dispositions du décret n° 2010-311 du 22 mars 2010)

NOMBRE DE POSTES :	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES	NATURE DE L'ÉPREUVE
Ouvert pour 70 postes	concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires : <ul style="list-style-type: none"> - soit du diplôme d'Etat d'infirmier - soit du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique, - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier. 	Epreuve orale : le 6 et 7 février 2017 à SAINT-BRIEUC	L'épreuve d'admission consiste en : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. (durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

➤ **Retrait des dossiers d'inscription : du 13 septembre au 5 octobre 2016**

- par Internet : www.cdg22.fr dernier délai 5 octobre 2016 minuit (heure métropole).
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 5 octobre 2016 - 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste faisant foi.

➤ **Dépôt des dossiers d'inscription : du 13 septembre au 13 octobre 2016**

- au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, 13 octobre 2016, 17 h 30 dernier délai
- par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard 13 octobre 2016, minuit, le cachet de la poste faisant foi.
- La préinscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription imprimé par le candidat, accompagné des pièces justificatives, et reçu au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 13 octobre 2016 (par voie postale cachet de la poste faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG 22 avant 17H30).

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifiez que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original. Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté.
(même posté dans les délais)

➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez vous assurer qu'il sera oblitéré avant la date limite de dépôt des dossiers. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du Cdg 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30